

**SNITPECT**  
Syndicat national des  
ingénieurs des travaux  
publics de l'état et des  
collectivités territoriales -  
Force Ouvrière

# En direct de la CAP des ITPE

## Echanges avec l'administration

**CAP du  
17 octobre 2013**

DES DISCOURS AUX ACTES...N'Y AURA-T-IL QU'UN PAS ?

L'ordre du jour de cette CAP la plaçait **au cœur des préoccupations exprimées lors des Assises des métiers des ingénieurs.**

**Une CAP encore une fois à la croisée des chemins !**

Une CAP où les ITPE pourraient déjà mesurer la distance qui sépare les discours des actes...

A cette occasion, le SNITPECT-FO a réclamé :

- ➔ une gestion harmonisée des pratiques quant aux règles appliquées localement et qui font obstacle aux mobilités : postes réservés « ZGE », réservés « services », concurrence accrue avec les corps ayant une gestion permettant les promotions sur place, multiplication des avis défavorables ;
- ➔ le rétablissement rapide de la liste de postes interministérielle ;
- ➔ l'allongement du délai de concrétisation de la promotion à divisionnaire, cette CAP étant la dernière chance de concrétisation pour cette année ;
- ➔ l'assouplissement des règles d'affectation des lauréats de la liste d'aptitude à ITPE et de l'examen professionnel en leur donnant accès à la liste de postes ouvertes lors des mobilités ;
- ➔ une action volontariste auprès des autres ministères pour obtenir la prise d'arrêtés emplois d'ingénieurs en chefs, en l'attente de l'obtention d'une juste réforme statutaire levant l'ensemble des freins préjudiciables tant pour les ITPE que pour leurs employeurs ;
- ➔ une DRH forte, pilote des services déconcentrés dans la gestion des ITPE, et pour cause !

Enfin, concernant les suites des assises des métiers des ingénieurs, le SNITPECT-FO a rappelé la nécessité d'avancées concrètes et rapides avant son congrès de fin d'année, et notamment de connaître les propositions du DRH concernant la gouvernance et le calendrier détaillé et réaliste qui devront permettre de respecter les objectifs fixés par le Secrétaire général dans sa réponse du 17 septembre.

Retrouve la [déclaration préalable](#) sur notre site.

- **les échanges avec l'administration**
- **les résultats de la CAP : mobilités et promotions IC**
- **les coordonnées des 12 représentants du personnel**

## **Les réponses de l'administration :**

En introduction, le président de la CAP acte l'importance de cette CAP faisant suite aux Assises, reconnaissant qu'il lui revenait de montrer qu'il y avait bien un rapprochement entre les discours des ministres et les actes de l'administration.

**A nous de juger de ce rapprochement .....**

En réponse à une déclaration préalable reconnue comme « extrêmement complète », le président de la CAP nous a apporté un certain nombre d'éléments de réponses...à défaut de réponses définitives :

### **Sur l'harmonisation des pratiques « ZGE », l'utilisation des avis défavorables par les services d'accueil, la fluidification des mobilités :**

Conformément à l'engagement pris lors des CAP de juin, la DRH a mis ces différents sujets à l'ordre du jour d'une rencontre avec les DREAL le 11 septembre 2013. Avec à la clé un rappel des règles de labellisation des postes « ZGE »...mais guère plus !

Et puis il y a ces fameux déséquilibres géographiques, avec de l'ordre de 800 postes vacants de catégorie A dans la partie nord du territoire national ...

**Mais derrière ce constat, se cache-t-il de réels déséquilibres...ou bien une carence en recrutements ? Impossible de conclure... puisqu'aucune transparence n'existe sur les données entre les différentes régions ! Ce qui renvoie une fois de plus à la question de la délégation régionale de gestion des effectifs pour des corps gérés au niveau national !**

**Existe-t-il par exemple une carte de la densité des vacances des postes ? La DRH dispose t'elle d'indicateurs pour clarifier les pratiques ? Combien de temps vont durer ces blocages Zgiens ?**

**Aucune perspective d'amélioration, aucune piste d'encadrement.**

**Nous demandons la mise en place d'un encadrement de la publication des postes « réservés » en contours, durée, motivation... Nous avons de plus demandé l'étude d'une reprise de gestion des effectifs de catégorie A au niveau national, ce qui donnerait des marges de manœuvre, interdites dès lors que les effectifs sont « compartimentés ».**

Sur l'utilisation des avis défavorables, la DRH s'efforce de rappeler aux services la nécessité de justifier correctement ces avis.

Par ailleurs, la DRH a porté l'intérêt auprès des DREAL d'accueillir des ITPE pour contribuer au portage de l'ensemble des politiques de nos ministères. Les ITPE ne doivent donc pas s'auto-censurer ou se laisser décourager de déposer leur candidature quel que soit le poste visé !

**Nous serons particulièrement attentifs à ce que l'affirmation de V. Mazauric à l'occasion des Assises « Les ITPE ont vocation à porter l'ensemble de nos politiques » trouve sa traduction dans les pratiques de recrutement des chefs de service !**

**Et nous resterons actifs pour promouvoir auprès des différentes DG et employeurs l'intérêt de recruter, former et employer les ITPE pour porter leurs politiques !**

Sur la concurrence accrue, le président de la CAP acte l'existence de déséquilibres en gestion et statut avec d'autres corps. Notamment en terme de troisième niveau de grade !

**L'obtention d'un 3ème grade, revendiquée de longue date, réduirait en effet les écarts ! Mais attention, comparaison n'est pas raison, en particulier vis à vis du CIGEM des Attachés. Et en particulier en terme d'échelon culminant, le positionnement du corps des ITPE sur emplois DATE justifiant de dépasser HEA !**

Alors que nous dénonçons depuis maintenant 2 ans l'arrêt de la publication sur notre liste de postes vacants des postes en interministériel, la DRH accepte à l'occasion du prochain cycle de mobilité 2014/05 de ré-intégrer les offres des ministères « constructeurs ».

**Cette mesure est tout sauf symbolique, et constitue une réelle victoire pour le corps des ITPE dont la vocation est de mettre à disposition leurs compétences auprès d'une diversité d'employeurs. Tout en nous en félicitant, nous avons porté la nécessité d'élargir les employeurs associés à cette publication à l'ensemble des opérateurs sous tutelle de nos ministères (EP, agences,...). De même, nous avons insisté sur le rôle attendu de la part des chargés de missions pour assurer une promotion active des ITPE auprès de ce que nous qualifions de « collègue des employeurs d'ITPE ». Un challenge pour François Landais, nouveau chargé de mission des ID/ICTPE à partir du 01/12/2013 en remplacement de Thierry Durieux !**

**Sur l'allongement du délai pour la concrétisation des promotions à divisionnaire :**

Le président de la CAP admet que la question est posée aujourd'hui pour 5 ITPE. Mais que la seule ouverture possible face à notre pression est de proposer la liste des postes restés vacants l'issue de la CAP. Avec le motif qu'ouvrir un tour supplémentaire de mobilité pourrait créer une distorsion en terme d'équité de traitement entre les différents lauréats !

**Cela fait déjà 3 CAP que ce sujet est abordé avec la promesse de nous présenter un bilan et des réponses adaptées ! Si la DRH refuse de mettre cette goutte d'huile dans les rouages, c'est bien le niveau d'exigence fait au seul corps des ITPE qui risque de devoir être revu ! La promotion ne doit pas entraîner de situations de souffrance ! Pour nous, le sujet n'est pas clos et devra être ré-abordé à l'occasion de la CAP du 28/11... à quelques jours de notre congrès !**

**Sur les lauréats de la liste d'aptitude à ITPE :**

La DRH n'a pas encore apporté de réponse officielle à notre courrier du [4 septembre 2013](#) mais envisage de modifier les règles en matière d'affectation dès 2014.

**Nous prenons acte de la réponse en cours, certaines situations individuelles ayant été résolues .... mais d'autres restant à traiter ! En conservant le système actuel, on verra de plus en plus de demandes de « rapatriement » au bout de quelques mois de postes !**

**Nous prenons acte du chantier proposé et porterons dans ce cadre les conditions d'acceptabilité des primo-affectations, dans le respect de l'équilibre entre contraintes et aspirations personnelles/intérêts des postes/intérêt des services.**

**Sur les promotions à IC :**

Le chantier en cours, sur la liste des emplois éligibles, devrait aboutir rapidement. Concernant l'ITPE affecté au MAAF (qui n'a pas pu bénéficier de sa promotion IC2 faute d'arrêté emplois), le président nous a assuré qu'une solution pourra être trouvée en détachant l'ITPE concerné sur l'emploi de « chargé de mission » du corps des IAE.

Il confirme également la présentation lors du CTM du 18 novembre du projet de décret améliorant les conditions de retour des emplois DATE, ou d'ingénieur en chef de la FPT.

Enfin, il nous informe que le SGG a été saisi pour ce qui concerne les emplois fonctionnels au sein de ses services.

Ces chantiers sont une traduction des engagements pris lors des assises.

**Ce qui bloque à présent : le contingent ! Des ITPE sur des postes qui devraient donner accès à la promotion à IC1 de façon automatique ne peuvent pas être promus faute de place ! Et ces ITPE sont en concurrence directe avec des ICPEF sur ces mêmes postes !**

**Autre point sensible : le transfert de la sécurité routière au ministère de l'intérieur ! Quid des emplois IC ?**

**Et sans parler de cet ITPE, sur un poste « vert » aujourd'hui, à la demande de son directeur, ... et que l'administration envisageait d'exclure de toute promotion...avant que nous n'obtenions son inscription en liste complémentaire !**

**Et le détachement proposé sur l'emploi de « chargé de mission » ne résout pas la perte des points NBI au passage !**

**Il y a bien une asymétrie flagrante dans la qualité de l'accueil d'un ministère à l'autre !**

**Nous attendons de la DRH une saisine active et rapide des ministères concernés, une clarification de l'arrêté emploi ainsi qu'un élargissement des postes éligibles, et restons en attente d'une démarche relative au contingent global d'emplois IC en préalable à la création d'un troisième niveau de grade.**

**Sur la nécessité d'avoir une DRH forte face à des pratiques inacceptables :**

Le président de la CAP nous précise pour les situations de publication sur la liste de catégories B de postes actuellement occupés par des ITPE que tout sera mis en œuvre pour que les règles soient respectées et que les mobilités ne seront actées qu'avec une issue « vers le haut ».

**Nous demandons à voir...**

Sur la publication sur la BIEP d'un poste de chef de service risques d'une DREAL, il n'est pas opposé à cette pratique dès lors que le poste ait bien été resté vacant lors de tours précédents.

**Un motif de plus pour renforcer le lien entre les chargés de mission des I/D/CTPE et les directeurs des services en mal de recrutement (et des EP sous tutelle) pour aider à trouver les candidats potentiels.**

**Sur la nécessité de conserver des MIGT harmonisatrices pour les établissements publics :**

Le Président nous a rappelé que la circulaire promotion de cette année avait bien défini les règles de cette manière pour VNF. Par ailleurs, il nous a informé que des travaux sont en cours pour également caler les règles en matière indemnitaire entre le MEDDE et les EP.

**A suivre alors pour les années suivantes ... et la mise en place du CEREMA !**

**Sur les suites des assises :**

Le président de la CAP confirme l'engagement adressé par V. Mazauric d'ouverture de 4 chantiers structurants (GPEC/parcours et mobilité/formation et écoles/modalités de gestion).

Il admet qu'aujourd'hui seul le 4ème chantier est le plus avancé.

Pour les 3 autres chantiers, les modalités de pilotage sont en cours de définition, associant également les directions générales, en prenant l'attache du MAAF, d'IGN et Météo France.

Enfin, est prévue la mise en place d'un groupe d'échange avec l'ensemble des organisations syndicales au sein du MEDDE/METL/MAAF et des deux établissements publics.

Des éléments d'information complémentaires devraient nous être communiqués lors de la CAP du 28 novembre.

**Nous restons à ce stade en attente de la traduction de ces engagements en terme de gouvernance, de calendrier, de méthode... et bien entendu de contenu concret ! Nous demandons en particulier à nos ministères de rester maîtres de l'expression de leurs besoins vis-à-vis de leur corps d'ingénieur principal, avant de verser dans d'éventuelles passerelles interministérielles.**

**Les modalités de conduite de ces chantiers feront l'objet d'une présentation plus complète à l'occasion de la CAP du 28/11.**

Enfin, et ce n'est pas faute pour le SNITPECT-FO de l'avoir porté haut et fort, il semble désormais acquis qu'une évolution statutaire est reconnue comme nécessaire pour les ITPE afin de répondre aux enjeux issus des Assises.

**Nous nous en félicitons mais restons vigilants à ce que notre DRH porte un projet ambitieux répondant à l'ensemble des attentes des ITPE.**

En attente d'une réforme statutaire globale, la DRH a par ailleurs engagé une démarche de toilettage de notre décret statutaire pour aménager des conditions de retour acceptables pour les ITPE positionnés en emplois DATE ou IC en FPT.

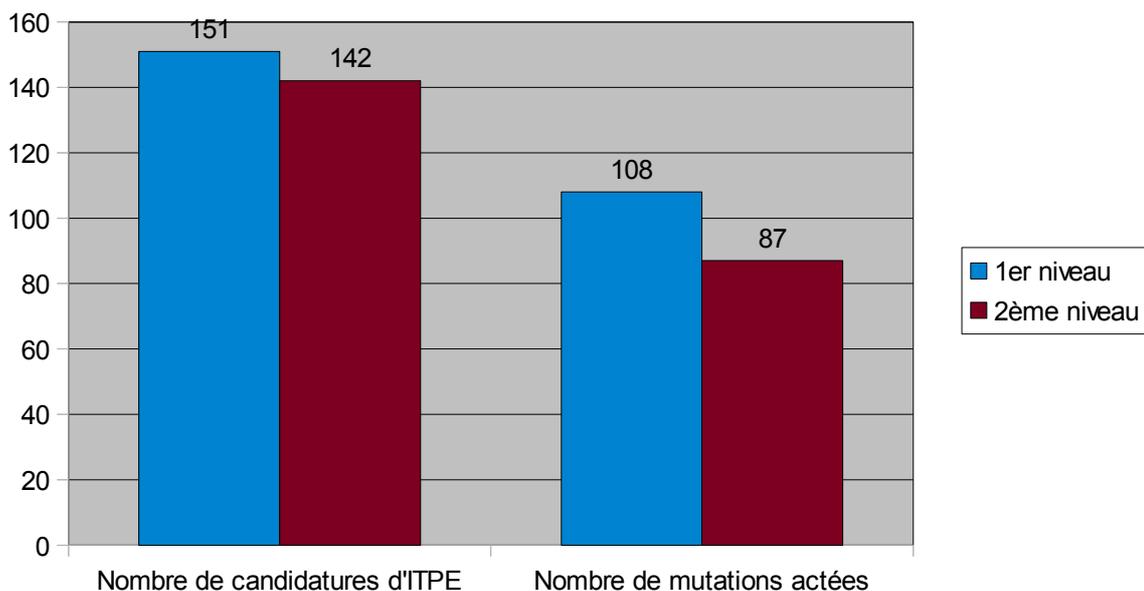
**Nous nous en félicitons... dès lors que cela ne constitue qu'une solution d'attente d'une juste réforme statutaire résolvant les allers et retours et pas seulement les retours !**

# Les résultats de la CAP

## ► Les mobilités au sein du ministère :

Nombre de postes ouverts sur la liste des cadres de 1er niveau : **1202**

Nombre de postes ouverts sur la liste des cadres supérieurs : **616**



Taux de réussite des ITPE dans leur demande de mobilité (l'un de leurs choix a été retenu, y compris avec la mention « à l'étude » ou « sous réserve vacance ») :

- 1er grade : **71 %**
- 2ème grade : **61 %**

### Commentaires :

Nous sommes une nouvelle fois intervenus lors de cette CAP pour dénoncer certaines dérives :

- des avis défavorables de services d'accueil, une nouvelle fois injustifiés ! Qui ont pu, dans un cas, conduire à la vacance du poste !
- La situation de collègues ne trouvant encore pas une suite favorable pour la concrétisation de leur promotion.

Même si une suite va être proposée par la DRH (à savoir la proposition des postes restés vacants), nous ne lâcherons pas ! Il est hors de question pour nous que ces ITPE soient radiés du tableau d'avancement après avoir essuyé ou des avis défavorables ou des classements ne leur permettant pas d'accéder à leur mobilité !

- La double publication sur la liste MEDDE et MAAF d'un poste et le non classement des candidats par le directeur, ne permettant pas de statuer en séance !
- Des labellisations « réservé service » sans aucune justification de sureffectif !
- En écho à nos craintes exprimées concernant les lauréats des examens professionnels et des listes d'aptitude, des demandes de rapatriement rapide ont encore pu être constatées !

## ► Demandes de mobilités hors des ministères MEDDE/METL (en PNA) :

6 demandes de mobilité en PNA hors ministères MEDDE et METL ont été présentées pour le 1<sup>er</sup> niveau.  
5 ont trouvé une suite favorable.

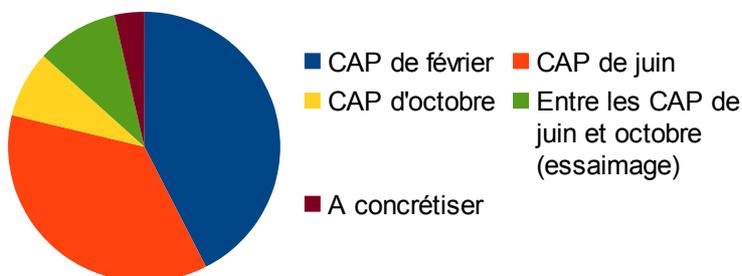
## ► Le suivi du tableau promotion à IDTPE :

**113** camarades sont inscrits au tableau d'avancement 2013.

*Nous suivons ainsi la progression de la concrétisation de leur promotion au fil des CAP de cette année ainsi que les demandes d'essai concrétisées entre les CAP.*

Lors de la CAP de juin, **79%** des ITPE promus au tableau d'avancement classique 2013 avaient trouvé satisfaction.

A l'issue de cette CAP, notre souhait était d'atteindre bien évidemment les 100 %, mais malheureusement, le taux est porté à **96 %**



**La seule réponse apportée par l'administration à ce stade, et sous notre pression, est de proposer aux 4 ITPE « restants » la liste des postes restés vacants à l'issue de ce tour pour étudier leur demande lors de la Cap du 28 novembre.  
Rendez-vous est donné pour traiter d'un sujet aucunement clos de notre point de vue !**

## ► Promotions à Ingénieurs en chef :

Deux types de promotions ont été examinées lors de cette CAP : la promotion à l'emploi fonctionnel IC1 et celle à l'emploi fonctionnel IC2.

Nombre de candidats pour la promotion à IC1 : **37**

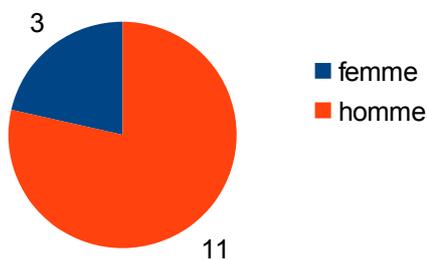
*Dont 16 % de femmes.*

Nombre de candidats à la promotion à IC2 : **107**

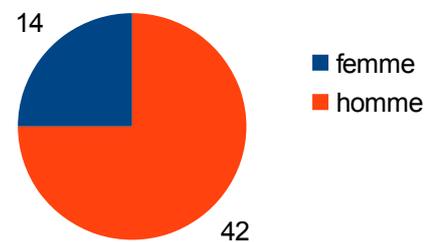
*Dont 21 % de femmes.*

Le nombre de postes offerts est cette année de **14 IC1** et **56 IC2**.

### Promotions à IC1



### Promotions à IC2



Bien évidemment, si le contingent le permettait, de nombreuses promotions supplémentaires auraient pu être actées dès cette CAP !

Les résultats à promotion à IC2 comprennent une liste complémentaire inscrite soit par manque de contingent (poste au rectorat), soit par manque d'arrêté ministériel (poste vert).

Nos camarades ne pourront malheureusement bénéficier de leur promotion, méritée à juste titre, que si une place se libère, ou que l'arrêté sorte rapidement, ou dans le cadre d'une mobilité au sein du MEDDE/METL.

Autrement dit : « *tu veux ta promotion ? Alors bouge !* » (expression que nous dédions à notre DRH pour aller chercher les arrêtés emplois manquants !)

Ont ensuite été examinées les demandes de renouvellement de nominations à IC1 ou IC2.

Au total, **8 renouvellements à IC1 ont été actés et 16 IC2** (dont 2 femmes).

Enfin, **6 promotions à l'ICRGS** ont été validées.

## ► Demandes de détachements entrants et renouvellements de détachements entrants :

Au total, 5 demandes de détachement entrant ont été présentées, et **3** ont été actées.

**2** renouvellements ont été validés.

## ► Demandes d'intégration :

Sur les 2 demandes d'intégration, **1** a trouvé une suite favorable.

## ► Réorganisation de services :

4 réorganisations de services ont été présentées en séance : CPII, la DDT 51, la DDT 95 et la DDTM 11.

Toutes ont été actées en séance.

## ► Questions diverses :

Nous avons attiré l'attention de l'administration sur deux points :

- **le retard pris dans les arrêtés d'avancement d'échelon** : nous avons demandé qu'un calendrier réaliste de prise des arrêtés soit présenté lors de la prochaine CAP.
- **L'attribution des 4 points de séniorat** : nous avons alerté l'administration sur les oublis de certains collègues et sur l'absence de parution de l'arrêté.

Le SNITPECT-FO étant amené à intervenir en continu sur des sollicitations individuelles en rapport avec des retards de prise d'arrêtés, nous avons proposé et obtenu le principe d'une réunion annuelle avec la sous-direction GAP afin de pointer les difficultés et apporter des réponses. Cette réunion, dont la première échéance interviendrait au 1er trimestre 2014, permettra de plus de traiter les conditions de bonification d'avancement, dans l'objectif de permettre une mise en œuvre accélérée dans l'année.

*Tous les résultats sont en ligne [ici](#).*

*Prochaine CAP : 28 novembre 2013.*

## Tes 12 représentants du personnel à la CAP

N'hésite pas à contacter l'un de ces 12 élus :

<b>BOULET DESBAREAU Claire</b>	DREAL Rhône-Alpes	04 66 62 62 38
<b>LEGRENZI Yves</b>	DDTM Loire Atlantique (Nantes)	02 40 67 24 55
<b>JACQUOT Nadia</b>	VNF (Lyon)	06 43 60 27 14
<b>PASCAL Stéphanie</b>	SNITPECT (Paris)	01 42 72 45 24
<b>CARMIGNANI Fabienne</b>	DDTM des Bouches du Rhône (Marseille)	04 91 28 42 86
<b>COURBE Damien</b>	DREAL Pays de Loire (Nantes)	02 53 46 57 31
<b>JANVIER Laurent</b>	SNITPECT (Paris)	01 42 72 45 24
<b>KUNTZ Georges</b>	Cete de l'Est (LRPC de Strasbourg)	03 88 77 46 02
<b>HENNION Eric</b>	Cete de l'Ouest (Nantes)	02 40 12 84 90
<b>CHANDELIER Véronique</b>	Poste Immo (Paris)	06 99 63 02 60
<b>DOS SANTOS Alberto</b>	DIR Est (Nancy)	03 83 50 97 43
<b>HODEN Evelyne</b>	DDTM du Var	04 94 46 83 47